

2024-1378
2024-06-04

FONGICIDE	7	GROUPE
-----------	----------	--------

VITAVAX[®] FL

FONGICIDE EN SUSPENSION CONCENTRÉE

SUSPENSION

Contient de la carbathiine pour la lutte contre le charbon nu, la carie, la pourriture des graines et la fonte des semis et contre la pourriture sèche (répression) du ble, pour la lutte contre le charbon nu, le charbon couvert, le faux charbon nu, la pourriture des graines et la fonte des semis et contre la pourriture sèche, la strie foliaire et la rayure réticulée (répression) de l'orge, pour la lutte contre le charbon nu, le charbon couvert, la pourriture des graines et la fonte des semis et contre la pourriture sèche (répression) de l'avoine, pour la lutte contre le charbon de la tige, la pourriture des graines et la fonte des semis et contre la pourriture sèche (répression) du seigle et pour la lutte contre la pourriture des graines et la fonte des semis du lin.

COMMERCIAL/AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF :
Carbathiine20,79 %

N° D'HOMOLOGATION 27550
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET:
10 - 1 000 L

UPL AgroSolutions Canada Inc.

PO Box 12219

Research Triangle Park, NC 27709 Renseignements sur le produit: 1-800-438-6071

2024-1378
2024-06-04

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300

002/

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Le VITAVAX® FL est un fongicide systémique (carbathiine) qui est utilisé pour supprimer les maladies suivantes :

ORGE: faux charbon nu, charbon couvert et charbon nu; pourriture sèche (*Cochliobolus sativus*), strie foliaire et rayure réticulée (répression) * .

BLE : charbon nu, carie, pourriture des graines et fonte des semis; pourriture sèche (*Cochliobolus sativus*) (répression)*.

AVOINE : charbon nu, charbon couvert, pourriture des graines et fonte des semis; pourriture sèche (*Cochliobolus sativus*) (répression)*.

LIN : pourriture des graines et fonte des semis.

SEIGLE: charbon de la tige, pourriture des graines et fonte des semis; pourriture sèche (*Cochliobolus sativus*) (répression)*.

*Le traitement des semences ne protégera pas les plantes contre les infections après le stade de la plantule.

MODE D'EMPLOI :

Appliquer le VITAVAX FL à la dose suivante, selon la culture.

DOSE D'EMPLOI :

ORGE	240 à 300** mL pour 100 kg de semences
BLE	240 à 300** mL pour 100 kg de semences
SEIGLE	240 mL pour 100 kg de semences
AVOINE	240 mL pour 100 kg de semences
LIN	400 mL pour 100 kg de semences

**Dans le cas des variétés de blé et d'orge qui sont très vulnérables au charbon nu et dans le cas des semences qui sont gravement atteintes par le charbon ou la carie, la dose de 300 mL donnera de meilleurs résultats.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance, Fongicide en suspension concentrée VITAVAX FL, fongicide du groupe 7.

Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistant au Fongicide en suspension concentrée VITAVAX FL et à d'autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

En ce qui concerne la gestion de la résistance, il est à noter qu'il y a un risque moyen d'acquisition d'une résistance au fongicide du groupe 7 que contient le Fongicide en suspension concentrée VITAVAX FL. Pour prolonger l'efficacité du produit, il est conseillé de suivre les stratégies suivantes de gestion de la résistance:

- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques ou bactériennes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ou bactéricide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à UPL Agrosolutions Canada Inc au 1-800-438-6071.

RESTRICTIONS D'EMPLOI :

1. NE PAS utiliser de semences traitées dans l'alimentation humaine ou animale, ni pour la fabrication d'huile.
2. Ne pas contaminer les denrées destinées à l'alimentation humaine ou animale, les approvisionnements en eau domestique ou en eau d'irrigation, et les cours d'eau, lacs et étangs.
3. Tous les sacs qui contiennent des semences traitées pour la vente ou l'emploi au Canada doivent être marqués ou étiquetés comme suit :
<<Ces semences ont été traitées avec les fongicides carbathiine et thirame. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation des semences. NE PAS utiliser ces semences dans l'alimentation humaine ou animale, ni pour la fabrication d'huile. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Les ensacheurs, les semeurs et les travailleurs qui manipulent des semences traitées doivent porter un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes, pour réduire au minimum leur exposition aux poussières issues des semences traitées.>>
4. Ne pas entreposer le Fongicide en suspension concentrée VITAVAX FL en plein soleil, ni à une température supérieure à 35°C.
5. Le Fongicide en suspension concentrée VITAVAX FL ne gèlera pas, même par très grand froid en hiver.
6. Bien agiter avant l'emploi.
7. Si on mélange le Fongicide en suspension concentrée VITAVAX FL avec d'autres produits de traitement des semences, il peut en résulter une gélification ou une sédimentation. On doit donc bien nettoyer les tuyaux et les cuves des appareils de traitement des semences avant de passer au Fongicide en suspension concentrée VITAVAX FL.
8. Pour nettoyer les tuyaux et les cuves, les rincer avec de l'eau contenant un détergent.
9. On doit vérifier la dose de semis pendant la mise en terre des semences traitées.
10. Ne pas entreposer les semences traitées.
11. Ne pas utiliser les plantes issues des semences traitées comme fourrage pour le bétail moins de quatre semaines après leur mise en terre.

PRÉCAUTIONS:

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux.
3. NE PAS ingérer.
4. Tous les travailleurs qui traitent des semences ou qui nettoient, réparent ou entretiennent l'équipement servant au traitement des semences doivent porter un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, et des chaussures et des chaussettes. Les ensacheurs, les semeurs et les travailleurs qui manipulent des semences traitées doivent porter un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes, pour réduire au minimum leur exposition aux poussières issues des semences traitées.
6. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Traiter selon les symptômes.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par

le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est assez ou très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant le traitement, et ne pas les contaminer par l'application directe ni en éliminant les déchets ou en nettoyant le matériel. Veiller à ce que le nettoyage de l'équipement et l'élimination des déchets n'entraînent pas une contamination de l'eau consommée par les humains ou les animaux, de l'eau utilisée par les espèces sauvages terrestres et aquatiques ou de l'eau d'irrigation.

Les semences traitées peuvent constituer un danger pour les oiseaux et les mammifères. Toutes les semences traitées qui sont renversées ou à la vue sur le sol doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

ENTREPOSAGE ET ELIMINATION :

ENTREPOSAGE : Entreposer le produit seulement dans son contenant d'origine, loin des autres pesticides, des engrais et des aliments pour humains et animaux. Tenir le contenant fermé.

ELIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS A L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

UPL, le logo d'UPL et VITAVAX sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited

©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.